

Éducation postsecondaire, Formation et Travail

Les sociétés collégiales sont officiellement autonomes (10/05/31)

NB 853

le 31 mai 2010

FREDERICTON (CNB) - Le réseau des collèges communautaires est officiellement devenu, aujourd'hui, deux entités autonomes après une fin de semaine consacrée, par les deux conseils des gouverneurs, à régler les détails juridiques finaux.

Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB) et le New Brunswick Community College (NBCC) gèrent désormais respectivement des établissements distincts francophones et anglophones.

« C'est aujourd'hui la première journée de travail pour les deux sociétés collégiales, et notre gouvernement est heureux de passer le flambeau à ces deux organisations composées de personnes possédant une longue expérience », a déclaré le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, Donald Arseneault. « Il s'agit là d'une étape importante dans la modernisation du réseau des collèges communautaires et d'un autre engagement contenu dans *Être inspiré. Être prêt. Être meilleur. Le plan d'action pour transformer l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick* que nous avons réalisé. »

M. Arseneault a assisté aux deux réunions, l'une avec le conseil des gouverneurs du CCNB et l'autre avec le conseil des gouverneurs du NBCC, tenues respectivement à Bathurst et à Fredericton. Les deux présidents des conseils ont aussi assisté à leur réunion respective.

« Une nouvelle page de l'histoire de l'Acadie est en train de s'écrire, et nous en sommes tous conscients », a déclaré Armand Caron, président du conseil du CCNB. « La toute première réunion du conseil des gouverneurs a souligné officiellement la création d'une société collégiale francophone autonome. Je suis d'avis que nous saurons bâtir sur les fondations du CCNB une société collégiale qui pourra satisfaire entièrement et rapidement les besoins de la collectivité et du marché du travail. »

En vertu du plan d'action pour l'éducation postsecondaire, le gouvernement provincial s'est engagé à transformer le réseau des collèges communautaires en deux agences autonomes qui respectent la dualité linguistique de la province. Il a fallu un travail juridique et préparatoire d'envergure pour construire un nouveau modèle de gouvernance, et les modifications législatives nécessaires ont récemment été adoptées.

« Je suis ravie de faire partie de l'équipe du New Brunswick Community College en ce jour où elle souligne sa première journée en tant qu'organisation indépendante », a dit Cheryl Robertson, présidente du conseil du NBCC. « Son ambition d'être un établissement d'enseignement postsecondaire de qualité centré sur l'étudiant sera bien servie par notre conseil des gouverneurs fondateur. »

M. Arseneault a mentionné qu'il y a plusieurs avantages à l'autonomie des collèges, notamment la capacité d'établir davantage de partenariats et d'avoir plus facilement accès à un financement de la part du gouvernement fédéral et du secteur privé; la capacité de travailler plus étroitement avec l'industrie pour développer un plus grand nombre de programmes techniques et appliqués qui prépareront les étudiants à occuper les emplois en forte demande; et la création d'un réseau tenant mieux compte des besoins

respectifs des deux communautés linguistiques, étant plus axé sur la communauté, devant rendre davantage de comptes et pouvant constituer plus facilement des partenariats avec d'autres établissements d'enseignement postsecondaire.

LIEN :

- Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail : www.gnb.ca/formation

2010-05-31

PERSONNES-RESSOURCES POUR LES MÉDIAS : Lori-Jean Johnson, communications, ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, 506-476-0542; Sonya Gilks, communications, New Brunswick Community College, 506-444-3320; Paolo Fongemie, communications, Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, 506-547-2197.

2010-05-31